

# Circulaire n° 13 du 13 mars 2017

Aux : Présidents de Ligues (pour diffusion aux Clubs et officiels hors stade)  
Présidents de Comités (pour diffusion aux organisateurs par l'intermédiaire des CDCHS)

De : Jean-Marie BELLICINI  
Michel HUERTAS

Copie : Comité Directeur  
Direction Technique Nationale  
Julien MAURIAT

**OBJET : Validation des performances par utilisation d'un système de chronométrage à transpondeurs (abrogation de la circulaire n°4 du 3 février 2017)**

---

Chers amis,

**La Règle F.165.24 (e)** stipule que le temps officiel est le temps qui s'est écoulé entre le coup de pistolet et le franchissement de la ligne d'arrivée par l'athlète.

Le temps réel est le temps établi entre le passage sur la ligne de départ et la ligne d'arrivée, mesuré par un système de chronométrie par transpondeurs disposant d'un équipement d'enregistrement (tapis et/ou antennes) sur la ligne de départ ET sur la ligne d'arrivée.

**Les développements concernant la nouvelle prise en compte du temps réel sont terminés.**

En conséquence, à compter du **1<sup>er</sup> avril prochain** le temps réel sera pris sur toutes les épreuves, quel que soit le nombre d'arrivants, sous réserve :

- qu'il y ait un système de chronométrie conforme à celui décrit plus haut et que celui-ci soit placé à proximité immédiate de la ligne de départ, afin que le temps réel soit égal au temps officiel pour les athlètes placés en première ligne au départ ;
- que le temps réel soit arrondi à la seconde supérieure.

Les classements individuels et par équipes seront effectués sur le temps officiel. Les 2 temps seront mentionnés sur [athle.fr](http://athle.fr), [jaimecourir.fr](http://jaimecourir.fr), sur la fiche acteur.

Le temps réel est pris en compte pour la gestion des records, des bilans, des points Clubs, des qualifications aux Championnats de France (sous réserve que la course possède un label Régional, National ou International).

Attention : si un record de France JU ES SE est battu ou égalé, seul le temps officiel sera retenu.

La prise en compte du temps réel ne concerne pas les courses de relais sur route (Ekiden par exemple).

### **Commentaires :**

Pour les épreuves gérées par transpondeurs, l'organisateur n'est pas obligé de mettre en place un système de détection au départ. Si la course est qualificative ou classante, la mise en place d'un système de détection au départ permettra aux athlètes de se qualifier et de marquer des points par rapport à leur véritable performance.

Pour que le temps réel soit pris en compte, il faut que la société de chronométrie envoie le fichier logique avec le temps réel et le temps officiel (pas de changement dans le format du fichier). Rappel : les 2 temps sont arrondis à la seconde supérieure conformément à la réglementation hors stade).

L'officiel hors stade validera les temps réels et officiels. Si parmi les premiers, tous les athlètes ont un temps réel meilleur que le temps officiel, cela prouve qu'il existe un problème sur la validité des temps réels.

Avec nos cordiales amitiés sportives,

Jean-Marie BELLICINI  
Secrétaire Général FFA

Michel HUERTAS  
Vice-Président au Running et  
au Développement des Clubs,  
Président de la CNCHS